

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
26, rue de la Mairie
25660 SAÔNE

le 18/12/2017

Compte-rendu du conseil d'école du 14 décembre 2017

Salle de réunion – Groupe scolaire - 18H30

Présents : *V. Courcier, adjointe au maire, C. Maréchal, conseiller municipal
I. Crance, M. Juij, G. Lab, E. Masnada, E. Schmidt, I. Souvet, C. Nevers, D. Gros Lambert,
M. Guyon et F. Thibault, enseignants
F. Baret, V. Boitet, C. Diziain, L. Dutel, S. Granon-Delorme, A. Maréchal,
A. Perrot-Marchizet, C. Thieffine, M. Gable, J. Segura, parents d'élèves élus
C. Vieille, AVSCO*

Excusés : *L. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
Y. Delarue, maire de Saône,
M. Prieur-Léger, psychologue scolaire, B. Vuillemin, enseignante spécialisée*

Secrétaire : *Michel GUYON*

1. Présentation par le directeur de l'ordre du jour de ce conseil d'école extraordinaire :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie invite les directeurs d'école et les maires à procéder aux consultations nécessaires pour proposer une organisation valide du temps scolaire pour la rentrée 2018.

Pour solliciter la reconduction du schéma actuel qui relève du cadre général, soit la semaine de 4,5 jours avec classe le mercredi matin, il suffira d'en adresser une demande à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale avant le 22 décembre 2017.

Pour solliciter une organisation relevant du cadre dérogatoire, il est nécessaire que la demande de modification soit effectuée conjointement par le conseil d'école et la collectivité compétente en matière scolaire, demande qui doit également parvenir avant le 22 décembre à la DSDEN.

Ce conseil d'école a donc pour objet de valider ou non une demande de dérogation pour la rentrée 2018. Le directeur précise que la décision sera prise par un vote à bulletin secret, avec une voix pour chacun des 10 parents élus présents, des 10 enseignants présents et des deux représentants de la municipalité.

2. Consultation des familles sur la question des rythmes scolaires

Madame Gable, parent d'élève, fait le compte-rendu de la consultation qui a été organisée par l'Asparèle auprès des familles de l'école élémentaire :

- 164 réponses sur 197 familles, soit une participation de 83 %
- 93 réponses favorables à la semaine de 4 jours, soit 57 %
- 69 réponses favorables à la semaine de 4,5 jours, soit 42 %
- 2 réponses sans avis, soit 1 %

3. Observations avant le passage au vote

Madame Gable précise que les parents élus voteront proportionnellement au résultat de la consultation, soit 6 voix pour une demande de dérogation et 4 voix pour la reconduction de l'organisation actuelle.

Madame Juif, enseignante, regrette le manque de temps qu'il aurait fallu pour expliquer aux parents les enjeux de cette consultation.

Monsieur Maréchal précise que la municipalité ne dispose à ce jour d'aucun élément financier quant à la poursuite des subventions qui sont accordées actuellement pour la mise en place des activités dans le cadre des TAP. Il souligne également que le projet éducatif territorial (PEDT), d'une durée de 3 ans, reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

4. Vote

Le directeur propose au vote la question suivante :

« Êtes-vous favorable à une demande de dérogation aux rythmes officiels actuels de 4,5 jours avec un retour à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ? »

Résultats du vote :

- 9 votes favorables à une demande de dérogation
- 12 votes contre une demande de dérogation
- 1 vote blanc

Le directeur et le Monsieur le Maire de Saône valideront une demande de reconduction du schéma actuel pour l'école élémentaire de Saône, soit la semaine de 4,5 jours avec classe le mercredi matin, et l'adresseront à la DSDEN avant le 22 décembre.

La séance est levée à 19H15

Le Directeur,
Michel GUYON

